

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Hervé CAZENAVE qui a donné procuration à M. Sylvie LAVERGNE
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N° DL29012020-13 : Adoption de l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau (Acte 1)

Rapporteur : Madame Alexia Bacquey

La commune de Lacanau a décidé d'élaborer un plan d'action pour le développement durable dit « Agenda 21 », dans l'objectif de générer un développement plus responsable, prenant mieux en compte l'environnement et contribuant à l'épanouissement de tous les individus pour faire face aux défis qui interpellent notre société en ce début de XXI^e siècle.

Lancée à l'été 2015, la démarche s'est déroulée sur quatre années de travail, nécessaires à l'organisation d'ateliers de concertation qui se sont tenus en deux grandes phases (2016-2017 et 2018-2019). Au cours de la vingtaine d'ateliers proposée à des groupes de citoyens et acteurs locaux mais aussi aux agents, ce sont près de 200 personnes de tous horizons, emportées par le comité local de concertation, qui ont participé à la co-construction de l'Agenda 21. Les avancées des travaux ont été validées au fur et à mesure par le comité de pilotage créé en même temps qu'a été lancée la démarche.

Au terme de ces rencontres, l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau (Acte 1) est finalisé. Il se déploie en 80 actions articulées autour de 21 objectifs et six orientations :

- Une mobilité durable pour tous les publics
- Mieux vivre ensemble à Lacanau
- Une vie à l'année garantissant la tranquillité du cadre de vie
- Un environnement naturel préservé et valorisé
- Une vie économique dynamique, responsable et solidaire
- Une collectivité éco-exemplaire accroissant la qualité de son service.

Ces orientations ont pour ambition de dessiner un chemin de transformations positives pour Lacanau dans les années à venir, pour que la commune reste dynamique et accueillante, réponde aux enjeux de mobilités, de changement climatique, de biodiversité et de lien social en préservant l'exceptionnalité de son cadre de vie.

Cet Agenda 21 inscrit la Ville de Lacanau dans le fabuleux et nécessaire mouvement de la transition écologique et énergétique porteur de nouvelles solidarités.

Un document synthétique présentant la démarche et le plan d'action sera tout prochainement disponible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 110-1 énonçant les finalités du développement durable ;

Vu la Déclaration des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, réunies à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

Vu la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française du 1er mars 2005 ;

Vu la circulaire de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 13 juillet 2006 concernant le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux et la reconnaissance de tels projets ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la circulaire du 3 août 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lacanau du 30 juillet 2015 concernant le lancement d'une démarche Agenda 21 ;

Vu le programme de développement durable « horizon 2030 » adopté par les 193 États membres de l'Organisation des Nations-Unies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lacanau du 1er août 2018 adoptant la charte du Parc naturel régional Médoc et demandant l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 22 janvier 2020 ;

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-13-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020 Page 2 sur 3

Considérant l'intérêt de la commune de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace, en lien avec la Charte du Parc Naturel Régional Médoc.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOpte l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau (Acte 1)

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire
Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-13-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020 Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-13-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020